

Procès-verbal des votes
du Conseil Communal de Sanem
de la séance publique
du vendredi 28 juillet 2006

Présents:

M. Engel Georges, président,
M. Anen Guy, Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter
Raymond, M. Goelhausen Marco, M. Hoffmann Armand, M. Lorang Mike, Mme
Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme
Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico, M. Sunnen Fred.

M. Ewen Guy, fonctionnaire communal, en remplacement du secrétaire
communal.

M. Ewen a été remplacé par M. Steve Reuter, fonctionnaire communal lors du vote
des points 3.4.3), 3.4.4) et 3.4.5).

Absent(s): néant

Premier votant: Mme Carine Reuter-Bauler

Début de la séance à 08h00.

Interruption de la séance de 09h30 à 09h50.

M. Schroeder n'a pas participé au vote du point 3.4.4).

M. Rings n'a pas participé au vote du point 10.a).

M. Engel n'a pas pris part au vote des points 11 - 14.

Mme Asselborn n'a pas participé au vote des points 16 - 17.

M. Piscitelli n'a pas participé au vote du point 18.

Ordre du jour

ENSEIGNEMENT

1. Démission d'un fonctionnaire de l'enseignement préscolaire à prononcer suite à la constatation par la commission spéciale des pensions prévue par le statut général des fonctionnaires communaux d'une invalidité telle que la mise à la retraite s'impose.

Vote unanime:

2. Démission de Mademoiselle Mathias Nancy de son poste provisoire d'institutrice de l'enseignement préscolaire pour l'année scolaire 2006/2007.

Vote unanime:

3. Nomination du personnel enseignant.

3.1. Education précoce.

1) un poste provisoire de 2e intervenant m/f sous le statut de l'employé privé à raison de 13 leçons par semaine (= mi-temps) à l'école Scheuerhof pour l'année scolaire 2006/2007 (remplacement de Mme JUCHEM-SCHMITZ Diane, qui bénéficie d'un congé à mi-temps)

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Wiltgen-Galassi Nathalie

3.2. Enseignement préscolaire.

1) un poste provisoire d'instituteur m/f pour l'appui de la langue luxembourgeoise pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Fabeck-Thiltges Viviane

2) un poste provisoire d'instituteur m/f à tâche partielle à raison de 15 leçons par semaine à l'école Soleuvre-Centre pour l'année scolaire 2006/2007 (remplacement de Madame GENGLER Pascale, qui bénéficie d'un congé à mi-temps)

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Osuch-Schaack Sylvie

3) un poste provisoire de surnuméraire à tâche partielle m/f à raison de 10 leçons par semaine à l'école Scheuerhof et à l'école Chemin Rouge pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Schong-Domp Pascale

4) un poste provisoire de surnuméraire m/f à tâche partielle à raison de 12 leçons par semaine à l'école de Sanem et à l'école Soleuvre 2000 pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Urth-Kuffer Irma

3.3. Enseignement primaire.

1) un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Soleuvre 2000

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Guirsch Bonny

2) un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof pour l'année scolaire 2006/2007 (remplacement de Madame SCHMIT Danielle, qui bénéficie d'un congé de maternité suivi d'un congé parental à plein-temps)

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Liefgen Nicole

3) un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Belvaux-Poste pour l'année scolaire 2006/2007 (remplacement de Madame SCHLECK-BATTING Joëlle, qui bénéficie d'un congé de maternité suivi d'un congé parental à plein-temps)

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Anton-Robert Joël

4) un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof pour l'année scolaire 2006/2007 (remplacement de Mademoiselle FABECK Shirin, qui bénéficie d'un congé sans traitement)

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Wolter Monique

5) un poste définitif de remplaçant permanent m/f

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Nikolla-Kirchen Myriam

6) un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Soleuvre 2000 (dédoublément d'une classe)

- double emploi - Point 1.3.3.1) un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Soleuvre 2000 -

7) un poste provisoire de surnuméraire m/f pour différentes branches à tâche partielle à raison de 14 leçons par semaine pour l'année scolaire 2006/2007 à l'école Belvaux-Poste

Est nommé(e) par vote secret:

M. Allegrini Fabio

8) un poste provisoire de surnuméraire m/f pour différentes branches à tâche partielle à raison de 15 leçons par semaine pour l'année scolaire 2006/2007 à l'école Chemin Rouge

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Weis-Riha Christiane

9) un poste provisoire de surnuméraire m/f pour différentes branches à tâche partielle à raison de 12 leçons par semaine pour l'année scolaire 2006/2007 à l'école Soleuvre 2000

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Lech-Meyers Chantal

10) un poste provisoire de surnuméraire m/f pour différentes branches à tâche partielle à raison de 21 leçons par semaine pour l'année scolaire 2006/2007 à l'école Scheuerhof

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Vinciarelli Sonja

11) un poste provisoire d'instituteur m/f à tâche partielle à raison de 17,5 leçons par semaine à l'école de Sanem l'année scolaire 2006/2007 (remplacement de Madame GANTENBEIN-TANSON Anouk, qui bénéficie d'un congé à mi-temps + surnuméraire différentes branches)

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Pütz-Kriepps Anouk

12) un poste provisoire de surnuméraire m/f pour différentes branches à tâche partielle à raison de 15 leçons par semaine pour l'année scolaire 2006/2007 à l'école de Sanem

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la fin de cette section.

13) un poste provisoire de surnuméraire m/f pour différentes branches à tâche partielle à raison de 20 leçons par semaine pour l'année scolaire 2006/2007 à l'école d'Ehlerange (projet d'école)

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Thommes-Moris Joëlle

14) un poste provisoire d'instituteur m/f à tâche partielle à raison de 12 leçons par semaine pour l'année scolaire 2006/2007 (remplacement de Madame CRUCHTEN-THILTGES Fabienne, qui bénéficie d'un congé à mi-temps)

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Lamborelle-Mertens Carole

15) un poste provisoire de remplaçant permanent m/f à tâche partielle à raison de 12 leçons par semaine pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

M. Jouaville Daniel

16) un poste provisoire de remplaçant permanent m/f à tâche partielle à raison de 12 leçons par semaine pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Salucci-Satiri Deborah

17) un poste provisoire de remplaçant permanent m/f à tâche partielle à raison de 12 leçons par semaine pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Weber Aline

18) un poste provisoire de surnuméraire m/f en éducation physique à tâche partielle à raison de 18 leçons par semaine à l'école Scheuerhof pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Weibel-Weis Monique

19) un poste provisoire de surnuméraire m/f en éducation physique à tâche partielle à raison de 22 leçons par semaine à l'école Chemin Rouge pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Tironi-Sarafidou Olga

20) un poste provisoire de surnuméraire m/f en éducation physique à tâche partielle à raison de 18 leçons par semaine à l'école Soleuvre 2000 pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Thill-Neumann Johanna

21) un poste provisoire de surnuméraire m/f en éducation physique à tâche partielle à raison de 18 leçons par semaine à l'école de Sanem pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Hinterscheid-Mander Ginette

22) un poste provisoire de surnuméraire m/f en natation à tâche partielle à raison de 12 leçons par semaine pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Reiser-Gehlen Danielle

23) un poste provisoire de surnuméraire m/f en éducation physique à tâche partielle à raison de 13 leçons par semaine à l'école d'Ehlerange et à l'école Chemin Rouge pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Philippy-Theis Mylène

24) un poste provisoire de surnuméraire m/f en éducation morale et sociale à tâche partielle à raison de 18 leçons par semaine à l'école Chemin Rouge pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Pregno-Foresi Liviana

25) un poste provisoire de surnuméraire m/f en éducation morale et sociale à tâche partielle à raison de 20 leçons par semaine à l'école Belvaux-Poste pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Meyer-Wenzel Anita

26) un poste provisoire de surnuméraire m/f en éducation morale et sociale à tâche partielle à raison de 14 leçons par semaine à l'école Soleuvre 2000 pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Vissers-Thon Margot

27) un poste provisoire de surnuméraire m/f en éducation morale et sociale à tâche partielle à raison de 14 leçons par semaine à l'école Scheuerhof pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Gerges Marianne

28) un poste provisoire de surnuméraire m/f en éducation morale et sociale à tâche partielle à raison de 14 leçons par semaine à l'école de Sanem pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Catani-Ewen Tanja

29) un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Belvaux-Poste pour l'année scolaire 2006/2007 (remplacement de Madame KLENSCH Nadine, qui bénéficie d'un congé de maternité suivi d'un congé parental à plein-temps)

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Pierre Geneviève

30) un poste provisoire de remplaçant permanent m/f pour l'année scolaire 2006/2007

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Bricocoli-Raudonatis Nathalie

3.4. Enseignement spécial.

1) un poste provisoire d'instituteur m/f pour l'année scolaire 2006/2007 à l'école Belvaux-Poste

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Moes-Kuhn Jeanne

2) un poste provisoire d'instituteur m/f pour l'année scolaire 2006/2007 (accueil mobile)

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Wilhelm Patricia

3) un poste provisoire d'instituteur m/f pour l'année scolaire 2006/2007 (équipe multidisciplinaire mobile)

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Anen Kim

4) un poste provisoire d'instituteur m/f pour l'année scolaire 2006/2007 (équipe multidisciplinaire mobile)

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Britz Stéphanie

5) un poste provisoire d'instituteur m/f pour l'année scolaire 2006/2007 (équipe multidisciplinaire mobile)

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Ewen-Schwartz Carole

3.3.12) un poste provisoire de surnuméraire m/f pour différentes branches à tâche partielle à raison de 15 leçons par semaine pour l'année scolaire 2006/2007 à l'école de Sanem

Pas de candidature

4. Correspondance et Informations.

PROJETS

5. Avant-projet sommaire pour l'extension du hall sportif du Centre Omnisports Roger Krier à Soleuvre-Scheierhaff. Devis estimatif: 13.765.452,- € (4/0833/2123/013)

Vote(s) positif(s): 8	Vote(s) négatif(s): 5	Abstentions: 2
M. Engel Georges, Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter Raymond, M. Goelhausen Marco, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, M. Rings Robert	M. Anen Guy, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Sunnen Fred	M. Hoffmann Armand, M. Schroeder Nico

6. Renouvellement du chauffage et révision de l'orgue de l'église Belval Metzerlach à Belvaux. Devis estimatif: 110.000,- € et Crédit: 10.000,- € (4/0850/2123/006)

Vote unanime:

AMENAGEMENTS

7. Projet d'aménagement particulier concernant la reconversion de la Friche Belval-Ouest/Quartier Belval-Nord, développé sur la base du plan directeur englobant l'ensemble du quartier Belval-Nord.

Le point 7 a été retiré de l'ordre du jour.

Vote unanime:

8. Approbation d'un compromis de vente avec la société anonyme FAMAPLAST S.A. relatif à la l'achat d'une parcelle de terrain sise à Soleuvre, section B de Soleuvre, numéro cadastral 913/7151, au lieu-dit 'Woellenacht', lot numéro T12/1 avec une contenance de 3,20 ares au prix de 7.333,- € par are, soit une soulte de 23.465,60 - €.

Vote unanime:

9. Reclassement d'une parcelle de terrain sise à Soleuvre au lieu-dit "Woellenacht", section B de Soleuvre, sans numéro cadastral, lot T12/2 avec une contenance de 90 ca, du plan de mesurage numéro 02927 (dressé en date du 7 octobre 2005 par le géomètre officiel du cadastre) du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal.

Vote unanime:

PERSONNEL

10. Structures d'accueil.

a) Nomination de deux éducateurs diplômés (m/f) à plein temps et à durée indéterminée, sous le statut de l'employé privé tombant sous le champ d'application de la convention collective de travail pour les employés privés du secteur d'aide et de soins et du secteur social, carrière de l'éducateur PE5.

Est nommé(e) par vote secret:

M. Biot Christian

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Rings Laura

b) Nomination d'un éducateur gradué (m/f) à plein temps et à durée indéterminée, sous le statut de l'employé privé, tombant sous le champ d'application de la convention collective de travail pour les employés privés du secteur d'aide et de soins et du secteur social, carrière de l'éducateur gradué PE3.

Est nommé(e) par vote secret:

M. Belche Marcel

11. CIPA.

Création et nomination d'un poste d'aide de bureau (m/f) sous contrat à durée déterminée de 3 mois et sous le statut de l'employé privé bénéficiant des dispositions du CCT-SAS, carrière PA4.

Création de poste:

Vote unanime:

Nomination:

Est nommé(e) par vote secret:

Mme Hoffmann Sarah

FINANCES

12. Approbation d'un règlement fixant les modalités d'obtention d'une subvention compensatoire pour taxes communales et pour frais hivernaux. (3/0620/6334).

(Le règlement voté lors de la séance du 2 juin 2006 a été remanié suite aux observations faites par l'autorité supérieure et doit faire l'objet d'une nouvelle décision du conseil communal.)

> >

Règlement fixant les modalités d'obtention d'une subvention compensatoire pour taxes communales et pour frais hivernaux

Art. 1.

Peuvent bénéficier une fois par an d'une subvention compensatoire pour taxes communales et pour frais hivernaux les ménages ou communautés domestiques de la commune de Sanem à revenu modeste.

Art. 2.

1) Le montant de base pour le calcul de la subvention est de 1.900 € (indice 652,16) pour une seule personne, augmenté le cas échéant de 150 € (indice 652,16) pour chaque autre personne / enfant faisant partie du ménage ou de la communauté domestique. Ces deux chiffres sont ajustés à l'indice en vigueur à la date du 31 octobre de l'année de référence.

2) Pour déterminer le montant de la subvention, le(s) revenu(s) mensuel(s) brut(s) (traitements, salaires, rente, pension de vieillesse et d'invalidité, rente d'accident, pension de veuve et d'orphelins, aliments touchés, loyers touchés, complément RMG, intérêts de capitaux, etc) de tous les membres faisant partie du ménage ou de la communauté domestique moins les charges sociales (cotisations maladie et

rentes / pensions et assurance dépendance) et (sont) soustrait(s) du montant de base mentionné à l'alinéa 1).

3) Les allocations familiales ne sont pas considérées comme revenu.

4) Lorsque le montant résultant de ce calcul figure entre +0,01€ et +24,99€, l'allocation est arrondie à 25€.

Art. 3.

1) Pour bénéficier de cette subvention les requérants adressent une demande sur formule spéciale à l'administration communale, accompagnée d'un certificat de composition de ménage ainsi que des fiches de salaire, coupons de rente ou de pension ou toute autre pièce justificative renseignant sur les revenus se rapportant au mois de juillet, août et septembre de l'année courante. La moyenne des revenus de ces trois mois sera prise en considération pour le calcul de la subvention.

2) Les requérants doivent habiter la commune de Sanem depuis le 1er juillet de l'année en cours. Leurs demandes sont à présenter avant le 31 octobre de l'année de référence.

3) Toute indication inexacte ou incomplète entraînera la restitution de la subvention indûment touchée. Le bénéficiaire perdra en outre son droit à subside pour une durée de trois ans consécutifs.

Art. 4.

Le présent règlement abroge le règlement fixant les modalités d'obtention de la subvention pour frais hivernaux et achats de fin d'année voté au conseil communal en date du 11 juillet 2003.

<<

Vote unanime:

13. Subside de 4.000,- € à accorder à la Protection Civile - Centre de Secours de Belvaux pour le remplacement d'une tente PMA, afin d'assurer l'intégration au plan national catastrophe. (3/0350/6324)

Vote unanime:

14. Subsidés à accorder à diverses associations.

Nom	Objet	Montant demandé	Montant accordé
-----	-------	-----------------	-----------------

AVR	Cotisation 2006	125,00	125,00
La Sécurité Routière	Cotisation 2006	750,00	750,00
Fondation recherche sur le Sida	subside	/	75,00
Service Krank Kanner Doheem	12 familles dépannées en 2005	/	300,00 (25,00 € par famille)
Sipo	soutien financier	/	à remettre au service de guidance (M. Anen Roland)
Chorale Ste Cécile Suessem	participation financière uniformes	/	/
OGBL Mondercange	don 75e anniversaire	/	/

Vote unanime:

15. Approbation d'un règlement relatif à l'octroi d'un subside pour les sachets St. Nicolas et l'encadrement culturel des manifestations. (3/0630/6170/002)

> >

Règlement concernant l'octroi d'un subside pour

- les sachets St.Nicolas
- l'encadrement culturel des manifestations

1. Objet:

- Fixation de la participation aux frais pour un sachet de St. Nicolas en faveur des associations ne profitant pas de l'action annuelle des sachets St. Nicolas issus du commerce équitable offerts par la commune à 50 % du coût d'un sachet offert par la commune.

- Participation forfaitaire de 100, 00.- euros (sur présentation de pièces justificatives) par section pour l'encadrement culturel des manifestations.

2. Modalités d'octroi:

Le subside est alloué sur demande écrite et au vu des documents suivants:

-relevé détaillé reprenant le nombre des

o –enfants de 1 an à 4 ans;

o -écoliers des classes préscolaires;

o -écoliers de la 1ère année primaire,

o –écoliers de la 2ième année primaire

-facture avec mentions suivantes:

-nom et adresse de l'organisation

-nombre des sachets offerts

-prix unitaire par sachet

-montant total

3. Remboursement

Le subside ne peut être liquidé que pour le nombre d'enfants entre l'âge de un et la 2ième année primaire.

4. Entrée en vigueur:

Le présent règlement entre en vigueur à partir du 01 décembre 2006.

<<

Vote unanime:

16. Fixation d'une indemnité horaire en faveur des moniteurs des activités de sport-loisirs et en faveur des chargés de cours de langues offertes par la commune de Sanem.

Vu le rapport de la commission des finances du 5 juillet 2006;

le collège échevinal propose de fixer l'indemnité horaire à 40,- €.

Vote unanime:

17. Fixation de la taxe d'inscription aux cours de sport-loisirs et cours de langues offerts par la commune de Sanem.

Vu le rapport de la commission des sports du 31 mai 2006;

Vu le rapport de la commission des finances du 5 juillet 2006;

le collège échevinal propose de fixer la taxe de participation à 60,- € par cours.

Vote unanime:

DIVERS

18. Confirmation d'un règlement d'urgence pris par le Collège Echevinal dans sa séance du 19 juillet 2006, relatif à l'interdiction de diverses activités en matière d'utilisation de l'eau destinée à la consommation humaine, suite au déclenchement de la phase «orange» du plan d'avertissement déclenchée au niveau national.

> >

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins de la Commune de SANEM de la séance du 19 juillet 2006.

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu l'article 58 de la loi communale;

Vu l'article 50 du décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités;

Vu la loi du 27 juin 1906 concernant la protection de la Santé publique, telle qu'elle a été modifiée;

Vu la loi du 21 novembre 1980 portant organisation de la direction de la Santé ;

Vu la loi du 13 juin 1994 concernant le régime des peines ;

Vu la loi du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection générale de la Police, telle qu'elle a été modifiée;

Vu la loi du 28 mai 2004 portant création d'une Administration de la gestion de l'eau;

Vu la communication de l'Administration de la gestion de l'eau en date du 13 juillet 2006 faisant l'objet de la circulaire numéro 2581, même date, de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire;

Considérant que cette circulaire informe les administrations communales que la phase « orange » du plan d'avertissement en matière d'utilisation de l'eau destinée à la consommation humaine est déclenchée au niveau national;

Considérant qu'une pénurie d'eau potable dans la commune est à appréhender et qu'il y a lieu de prendre immédiatement les mesures destinées à réduire la consommation en eau afin de ménager les réserves indispensables à l'approvisionnement de la population en eau potable;

Considérant qu'il y a urgence;

décide, à l'unanimité des membres présents:

Article 1er

Sont interdites avec effet immédiat les activités suivantes, à savoir:

- le lavage de véhicules, sauf dans les stations de lavage professionnelles;
- le lavage de trottoirs, garages, cours et façades;
- le remplissage de piscines privées et piscines hors sol (gonflables) ou plans d'eau privés;
- le renouvellement d'eau dans les piscines privées;
- l'utilisation d'un nettoyeur à haute pression;
- le fonctionnement de fontaines, sauf les fontaines fonctionnant en circuit fermé;
- la réfrigération de denrées alimentaires et boissons sous eau courante.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur avec effet immédiat.

Article 3

Les infractions contre le présent règlement sont punies par des amendes de 25 euros au moins à 250 euros au plus.

Article 4

Le règlement est soumis à la confirmation du conseil communal lors de sa prochaine séance.

Une copie du règlement est envoyée à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le commissaire de district.

<<

Vote unanime:

19. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat des Tramways Intercommunaux dans le Canton d'Esch en abrégé «TICE».

Vote unanime:

20. Désignation des représentants de la Commune de Sanem dans les divers syndicats communaux et autres sociétés et associations.

(Désignation d'un représentant de la Commune de Sanem dans le syndicat «SYVICOL», suite à la modification des statuts du syndicat.) Proposition du Collège Echevinal: M. Paul Weidig, représentant de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Vote unanime:

21. Statuts.

- «dys-lux», asbl

Vote unanime:

22. Règlements de circulation.

Pas de règlements à approuver.

23. Questions et divers.

a) Commissions consultatives

Commission des Sports:

1. Démission de M. Henri Bossi comme membre effectif et nomination comme membre suppléant.

2. Nomination de M. Serge Krux comme membre effectif.

b) Question introduite par Monsieur Armand Hoffmann.

> >

DP Belvaux, le 25 juillet 2006

Demokratesch Partei

A Monsieur le Bourgmestre,

Messieurs les Echevins

de la Commune de Sanem

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins,

Suite à plusieurs réclamations de riverains dans la rue d'Oberkorn à Belvaux, je vous demande de traiter cette réclamation lors de la séance du Conseil Communal, le 28 juillet 2006.

Par la présente j'ai l'honneur de vous informer du danger qui existe dans la rue d'Oberkorn à Belvaux à cause de la haie qui se trouve aux abords de cette rue devant le terrain vague situé à gauche de la maison Nr. 17.

Un arrêt avec abri pour voyageurs d'autobus est installé devant cette place;

malheureusement les branches de cette haie cachent l'abri et les voyageurs doivent rester devant l'abri au bord du trottoir pour être remarqués par les conducteurs d'autobus.

Le danger de ne pas être remarqué existe aussi pour les enfants y jouant et les cyclistes qui empruntent le trottoir pour circuler.

Espérant de voir remédier, à ce danger dans l'immédiat recevez, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins l'expression de mes salutations distinguées,

HOFFMANN Armand, conseiller communal

< <

24. Naturalisations et Options.

Avis favorables.

Fin de la séance à 12h30.